

**M. DECOUST Jérôme
Les Fougères
79 350 CLESSE**

**Monsieur le Préfet
PREFECTURE DES DEUX-SEVRES
BP 70000
4, rue du Guesclin
79099 NIORT CEDEX 09**

Le 2 juin 2020

Dossier suivi par Gaëlle DEMPURE
RAR 2C1443629677

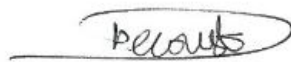
Monsieur le Préfet,

En réponse à votre demande de compléments datée du 27 février 2020, veuillez trouver ci-joint une seconde version de l'ensemble de mon dossier de demande d'autorisation environnementale concernant le projet d'extension de mon élevage avicole situé au lieu-dit Les Fougères sur la commune de Clessé.

Suite aux remarques émises par la Société Publique Locale des Eaux du Cébron et afin de répondre favorablement à leur demande, l'ensemble des informations concernant la partie « épandage » a été revu. L'exploitation de Mr Jérôme MOTTARD ne reprendra pas de fumier de volaille de mon exploitation. J'ai trouvé une autre exploitation pour reprendre le fumier de volaille. Il s'agit du GAEC Villebouin – Villebouin – 79 AMAILLOUX.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de mes salutations respectueuses.

M. Jérôme DECOUST

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Decoust", is enclosed within a simple, hand-drawn oval shape.